

RAPPORT N° 96/1-10
au Conseil Municipal

OBJET

CESSION DE TERRAIN

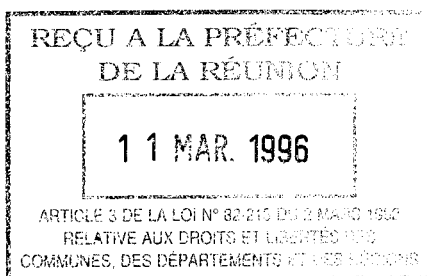
La Ville possède un terrain sur l'Avenue de Lattre de Tassigny à Sainte-Clotilde, lequel a été acquis en vue d'élargir l'emprise de la voie pour permettre le passage du TCSP. Cependant la partie arrière du terrain, environ les deux tiers de la surface, reste constructible.

La SODIAC, propriétaire de trois parcelles contiguës (BD 2, 619 et 620), serait en mesure de réaliser en 1996 une opération de 25 LLS et commerces en incluant la parcelle communale, conformément au Plan d'Aménagement de Zone de la ZAC II de Patates-à-Durand où se situent ces terrains.

Je vous propose donc de vous prononcer sur le projet de cession du terrain concerné (confer l'annexe) et, en cas d'accord, de m'autoriser à intervenir dans l'acte correspondant.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE
Michel TAMAYA



DELIBERATION N° 96/1-10
du Conseil Municipal
en séance du vendredi 1er mars 1996

OBJET

CESSION DE TERRAIN

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code des Communes ;

Sur le RAPPORT N° 96/1-10 du Maire ;

Vu le rapport de Alain ARMAND, 1er Adjoint, présenté au nom des Commissions Aménagement, et Entreprise Municipale/ Finances ;

Sur l'avis favorable desdites Commissions ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A L'UNANIMITE**

ARTICLE 1

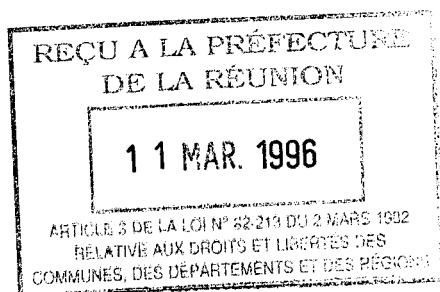
Approuve le projet de cession du terrain communal mentionné en annexe.

ARTICLE 2

Autorise le Maire à intervenir dans l'acte correspondant.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le - 8 MARS 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA

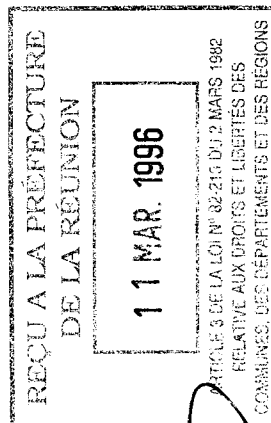


**ANNEXE AU RAPPORT N° 96/1-10
CESSION DE TERRAIN**

REFERENCE CADASTRALE	SUPERFICIE	SITUATION	BENEFICIAIRE	MODALITE DE CESSION	PRIX	BUT DE CESSION
BD 693	566 m ²	Avenue de Lattre de Tassigny	SODIAC	Cession en pleine propriété	863 388 F (compatible avec l'estimation des Domaines)	Réalisation de Logements Locatifs Sociaux

Vu par le Conseil Municipal de Saint-Denis
en séance du vendredi 1er mars 1996

LE MAIRE
Michel TAMAYA



500

Avenue

Maréchal

de

Lattre

de

Tassigny

